

PRÉAVIS N° : 21/22

Demande d'un crédit de CHF 84'500.00 relatif à la mise aux normes du réseau informatique des bâtiments scolaires pour l'installation des affichages numériques frontaux (ANF)

CONSEIL COMMUNAL DU 4 octobre 2022

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales,
Messieurs les Conseillers communaux,

Selon l'article 38 du règlement du Conseil communal, la COGEFIN est chargée de l'examen des implications financières supérieures à CHF 50'000.00 par préavis, sans se prononcer sur son bien-fondé ou sur les propositions émises.

Afin de s'acquitter de son mandat, la COGEFIN composée de Mesdames Céline Ombelli, Sandrine Bosse Buchanan, et de Messieurs Alexandre Anthonioz, Cédric Böhlen, Colin Grand, Jakup Isufi et Julien Pittet, s'est réunie le 7 septembre 2022 en compagnie de Monsieur Serge Demierre, Municipal des finances, eaux et énergies.

La COGEFIN tient à remercier le Municipal Serge Demierre pour sa disponibilité et les réponses qu'il a apporté à nos questions.

Pour rappel, le présent préavis a pour but de financer des installations informatiques dans les bâtiments scolaires appartenant à la Commune de Moudon, nécessaires à la mise en application de la transition numérique à l'école mise en place par le canton de Vaud.

Si l'achat des tableaux numériques sera à la charge de l'AIMLE, il est aussi important de noter que la Commune de Moudon devra assumer sa part des dépenses liées à l'achat de ceux-ci.

DEVIS ESTIMATIF

Le devis estimatif est basé sur les prix des soumissions rentrées dans le présent préavis et se monte à :

Total TTC CHF 84'500.00

FINANCEMENT

Pour rappel, le plafond d'endettement adopté pour la présente législature se situe à CHF 55.7 millions. De plus, les liquidités communales se montent, à ce jour, à environ CHF 4 millions et la dette communale est de CHF 13,8 millions.

Ces travaux ne figurent pas dans le plan des investissements de la législature 2021-2026, et aucun fonds n'est prévu pour les financer. L'investissement sera cependant sans influence sur le plafond d'endettement.

La Municipalité propose de financer la totalité de ces travaux par les liquidités communales.

S'agissant d'installations électroniques, les dépenses consenties seront amorties en 8 ans, représentant une charge d'amortissement annuel de CHF 10'562.50. De plus, les frais d'intérêts annuels moyens peuvent être estimés à CHF 1'056.25 par année, avec l'hypothèse d'un taux d'intérêts de 2.5%.

CONCLUSIONS

Après analyse du présent préavis, la COGEFIN vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux, à l'unanimité des membres présents, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

- vu le préavis de la Municipalité No 21/22 ;
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude et celui de la COGEFIN ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

1. autorise formellement la Municipalité à mettre aux normes cantonales le réseau informatique et étendre la couverture du réseau Wifi des bâtiments scolaires dont la Commune est propriétaire pour l'installation des affichages numériques frontaux (ANF),

2. accorde à cet effet un crédit d'investissement maximum de CHF 84'500.00 TTC,

3. prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan,

4. prend acte que l'investissement sera amorti selon les possibilités du ménage communal, mais en 8 ans au maximum,

5. autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché.

Membre de la COGEFIN ayant participé à l'élaboration de ce rapport : Mme Sandrine Bosse Buchanan

Membres de la COGEFIN présents lors du vote le 13 septembre 2022: Mmes Sandrine Bosse Buchanan et Céline Ombelli, MM. Alexandre Anthonioz, Cédric Böhlen, Colin Grand, Julien Pittet et Jakup Isufi. Membres excusés Sophie Demierre et Simon Benjamin.

Moudon, le 13 septembre 2022

Sandrine Bosse Buchanan
Rapporteuse